

Maj 06/01/2024

GAZELLES CIRCUIT FEMININ 06

Le Circuit « **GAZELLES** » est une manifestation amicale de pétanque organisée en fin d'année sportive par la Commission Féminine du Comité Départemental des Alpes Maritimes, réservée aux licenciées du CD06 ou à la Fédération Monégasque de Boules.

Ce circuit est soumis à l'application stricte du règlement de Jeu Officiel de la FIPJP.

Cette manifestation regroupe dans sa phase finale les joueuses qui auront marqué le plus de points en fonction de leurs résultats et du barème établi dans les concours départementaux féminins organisés dans le 06 et à Monaco dans la saison sportive.

Un minimum de participation à 3 compétitions départementales féminines est exigé.

1 – Barème d'attribution des points

Sur les concours départementaux féminins

- 1 point de participation
- 2 points par partie jouée-gagnée dans le concours A
- 1 point par partie jouée-gagnée dans le concours B

En cas d'égalité, la préférence sera donnée à la joueuse ayant remporté le plus de victoire. Si l'égalité persiste au-delà de la dernière place qualificative, les joueuses à égalité intégreront la liste des joueuses potentiellement qualifiable.

1 – Composition des équipes

Les 48 premières du classement sont qualifiées à la phase finale « GAZELLES ».

Ces classements seront divisés en 3 groupes

- Groupe 1
- Groupe 2
- Groupe 3

Les équipes de la phase finale seront composées de joueuses de groupes différents, les triplètes sont constituées par tirage au sort sur place le jour de la compétition.

Les joueuses du groupe 1 **tireront au sort** à tour de rôle par ordre de classement : 1 joueuse du groupe 2 et 1 joueuse du groupe 3

Les joueuses qualifiées devront **obligatoirement confirmer leur participation** dans l'application inscription en ligne (avant la date limite fixée) <https://www.cd06.ffpjp-concours.fr/liste-concours>.

Sans inscription, elles seront automatiquement rayées et remplacées dans la suite du classement.

3 – Déroulement de la journée

La finale GAZELLES débute à 9h30, elle se déroule en poules normales avec barrages, les poules doivent être terminées avant le repas du midi.

Le repas est payant pour toutes les joueuses qualifiées ou repêchées.

La réservation doit se faire en ligne avec paiement sécurisé.

Quelques repas sont également possibles pour les accompagnateurs, réservation en ligne obligatoire.

Les joueuses prennent l'engagement de ne pas partager les indemnités lors du concours final.

Un concours complémentaire amical en triplettes sera organisé à partir de 14h00, concours à la mêlée ouvert à toutes les licenciées, en 3 parties, doté de 150€, mises 3€, **inscription sur place avant 13h30.**

4 – Dotation GAZELLES2

Dotation totale de 1 770.00 € en bons d'achats répartie de la façon suivante :

Equipe Vainqueur	1x	450.00 €
Equipe Finaliste	1x	300.00 €
Equipes Demi-finaliste	2x	210.00 €
Equipes ¼ finale	4x	150.00 €

5 - COMITE DE PILOTAGE

Ce circuit sera géré par le Comité de Pilotage Départemental qui a pour mission de :

- Centraliser les résultats et actualiser les classements
- Etablir le classement des joueuses
- Constituer les groupes en fin de saison sportive
- Effectuer les tirages au sort de la compétition finale
- Gérer les cas non prévus par le présent règlement
- Archiver tous les documents relatifs au circuit

6 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

Traçage des terrains obligatoires, soit 8 terrains pour les poules. Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires (15x4m) avec un minimum toléré de 12x3m.

Le club organisateur doit également prévoir :

- Eclairage, sonorisation, sanitaires, salle ou abri pour le secrétariat
- Assurer l'accueil des équipes
- Tenue de la table de marque avec le délégué

7 – ARBITRAGE – DELEGATION - JURY

1 – Arbitrage

La Commission d'arbitrage du Comité Départemental désignera un arbitre pour gérer les parties finales.

2 – Délégation

Le délégué de la compétition sera désigné par la Commission Féminine du Comité Départemental.

Pour tous les cas de non-désignation et/ou d'absence de délégué officiel, c'est l'arbitre principal qui assurera le bon déroulement de la compétition en contact avec le référent du Comité de pilotage de la compétition.

3 – Jury

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition.

Il être composé de 3 ou 5 membres, à minima :

- le délégué
- l'arbitre principal de la compétition
- le responsable du club organisateur

Toute joueuse absente le jour de la compétition sera passible d'interdiction de phase finale GAZELLES pendant 2 ans.

8 – Informations et communications

Pour tout renseignement complémentaire, cdamcommissionfeminine@gmail.com